

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 mars 2021

---

**LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)**

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° 4373

présenté par  
Mme Lazaar

-----

**ARTICLE 48**

Après l'alinéa 8, insérer l'alinéa suivant :

« 5° Le principe d'évitement de l'artificialisation de zones inondables »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement a pour objectif d'inscrire l'évitement de l'artificialisation de zones inondables dans la loi, en cohérence avec l'objectif de zéro artificialisation nette des sols.